



Bruxelles, le 17 juin 2025  
(OR. en, de)

---

---

**Dossier interinstitutionnel:  
2025/0035(NLE)**

---

---

**9466/25  
ADD 1**

**RECH 247  
ATO 32  
COMPET 432**

**NOTE**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	8063/25
Objet:	RÈGLEMENT DU CONSEIL établissant le programme de recherche et de formation de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour la période 2026-2027 complétant le programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon Europe", et abrogeant le règlement (Euratom) 2021/765 - Adoption = Déclaration de l'Autriche

---

**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE D'AUTRICHE A INSCRIRE AU**  
**PROCES-VERBAL**

**REGLEMENT DU CONSEIL ETABLISSANT LE PROGRAMME DE RECHERCHE ET**  
**DE FORMATION DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DE L'ENERGIE ATOMIQUE**  
**POUR LA PERIODE 2026-2027 COMPLETANT HORIZON EUROPE ET ABROGEANT**  
**LE REGLEMENT (EURATOM) 2021/765 DU CONSEIL**

La prolongation du programme Euratom de recherche et de formation pour la période 2026-2027 met clairement l'accent sur la sûreté nucléaire, la radioprotection et les garanties en la matière conformément aux normes les plus élevées. L'Autriche partage ces objectifs et soutient l'utilisation ciblée de fonds de recherche pour améliorer la sécurité des installations existantes.

Lors des négociations au sein du Conseil, la Commission européenne a précisé que la recherche sur les petits réacteurs modulaires (PRM) dans le cadre du programme Euratom de recherche et de formation se concentre sur les questions de sûreté et ne prévoit pas de soutien au développement technique ou à la commercialisation industrielle de ces types de réacteurs. L'Autriche accueille favorablement l'accent mis sur les aspects liés à la sûreté. L'Autriche se félicite également que la Commission européenne souligne le rôle neutre et indépendant du Centre commun de recherche (JRC) en appui aux normes réglementaires à long terme.

L'Autriche continue néanmoins à émettre d'importantes réserves. L'Autriche considère que la fission nucléaire, y compris dans son application dans les PRM, n'est ni sûre, ni efficace, ni rentable, et qu'elle est donc inappropriée pour contribuer à l'instauration d'un système énergétique neutre pour le climat.

L'Autriche réaffirme sa position selon laquelle l'utilisation de la fission nucléaire à des fins énergétiques ne représente pas une option viable, rentable ou durable pour lutter contre le changement climatique. L'énergie nucléaire n'est pas une source d'énergie renouvelable ou sûre. L'Autriche n'est donc favorable ni à un financement de l'UE ni à un cadre européen promouvant les réacteurs à fission nucléaire.

Le résultat actuel des négociations, en particulier le soutien apporté à la sûreté nucléaire, à la radioprotection et aux garanties en la matière, à la médecine nucléaire, à la recherche sur la fusion nucléaire et à la gestion sûre des déchets radioactifs, ainsi qu'à la formation et à l'échange de connaissances, répond à des préoccupations majeures de l'Autriche, de sorte que l'Autriche, bien qu'elle n'approuve pas le programme, s'abstient, respectant en cela le consensus politique qui existe de longue date au niveau national.

---